

COMMISSION CENTRALE D'ENTRÉE

MENTIONS SUR L'ENTRÉE DANS UNE ANNÉE SUPÉRIEURE

Documents requis pour l'équivalence des études universitaires pour l'entrée dans une année supérieure

◀ justificatif de scolarité avec les résultats des examens passés avec la signature et le cachet de l'établissement qui l'a délivré (Supplément au diplôme/ relevés de notes/ attestation de scolarité), signée et estampillée

◀ le programme analytique pour chaque matière étudiée avec la signature et le cachet de l'établissement émetteur

◀ la note explicative officielle sur le système de notation appliqué dans l'établissement d'enseignement où il/ elle a étudié et la correspondance de ce système avec le système européen de transfert de crédits (ECTS), délivrée par l'établissement d'enseignement où il/ elle a étudié

◀ demande écrite indiquant l'année d'études pour laquelle l'équivalence est demandée, ainsi que les coordonnées du demandeur: courriel, téléphone, adresse.

◀ certificat de langues pour le programme d'études pour lequel il / elle soumit sa demande

◀ les documents rédigés dans une langue autre que le roumain doivent être traduits en roumain (traduction légalisée) ou dans la langue du programme d'études pour lequel la demande est soumise

◀ justification de paiement des frais de traitement du dossier:

- 300 RON pour les citoyens roumains
- 1600 RON pour les citoyens roumains ayant des diplômes obtenus dans d'autre pays
- 1600 RON pour citoyens de l'Union Européenne, des États de l'Espace Économique Européen et de la Confédération Suisse
- 1600 EURO pour les citoyens des pays tiers de l'Union Européenne.

◀ **la date limite de soumission des dossiers complets, en personne**, aux secrétariats des facultés situées à 86 rue Liviu Rebreanu, Arad Roumanie ou **d'envoi par courriel** est le **20^e juillet 2023** ou, dans la limite des places restant disponibles, pendant **01-10 septembre 2023**:

Faculté de Médecine admitereansuperior@uvvg.ro

Faculté de Dentisterie admitereansuperior@uvvg.ro

Faculté de Pharmacie admitereansuperior@uvvg.ro

Faculté de Sciences Juridiques drept@uvvg.ro

Faculté de Sciences Socio-humaines, de l'Éducation Physique et du sport socioumane.efs@uvvg.ro

Faculté de Sciences Économique, Informatique et Ingénierie fseii@uvvg.ro

Après la vérification du dossier personnel et de l'équivalence des études, réalisées par la Commission d'équivalence des études au sein de la faculté, le candidat se verra communiquer l'année d'études pour laquelle il peut s'inscrire à l'examen d'entrée.

◀ en plus des documents mentionnés ci-dessus, les candidats doivent également soumettre les documents requis des candidats à l'admission pour la première année qui peuvent être trouvés sur le site internet de l'Université de l'Ouest "Vasile Goldiș" d'Arad, section **Admission**

Mentions importantes

◀ Les crédits sont reconnus, équivalus et transférés aux fins d'une éventuelle poursuite d'études d'un programme d'études à un autre ou entre des établissements d'enseignement supérieur si, cumulativement, les conditions suivantes sont accomplies:

- les établissements d'enseignement supérieur sont accrédités sur le plan institutionnel;
- les programmes d'études ont le même niveau de qualification dans le Cadre européen des Qualifications;

- les programmes d'études sont dans le même domaine fondamental;

- les programmes d'études mènent à des compétences / résultats d'apprentissage similaires;

◀ Pour les étudiants souhaitant être admis en deuxième ou troisième année d'études, l'équivalence des études et l'établissement de l'année d'études à laquelle ils peuvent s'inscrire, sous réserve d'avoir passé l'examen d'entrée, prendront en compte la compatibilité des plans éducationnels et du système de crédits transférables., le nombre minimum de crédits pour la reconnaissance d'une année d'études étant de 45 pour les programmes du domaine de la Santé, sauf le programme d'études en Pharmacie où l'entrée en année supérieure ne peut être faite que pour la deuxième année d'études, crédits transférables obtenus dans le cadre du même programme études dans une autre université.

◀ Les étudiants qui souhaitent être admis en 4e, 5e ou 6e année d'études dans les programmes d'études dans le domaine de la santé d'une durée de 6 ans doivent avoir pleinement passé les années d'études I à III.

◀ Les étudiants qui souhaitent être admis en troisième, quatrième ou cinquième année dans la spécialisation Pharmacie doivent avoir pleinement promu les première, deuxième et troisième années d'études.

◀ Pour les étudiants issus de programmes d'études non médicaux d'une durée de 3 ans, qui souhaitent être admis en année II ou III et II, III ou IV dans les programmes d'études d'une durée de 4 ans, le nombre minimum de crédits pour la reconnaissance d'une année d'études est de 30 crédits transférables obtenus dans le cadre du même programme d'études dans une autre université.

◀ Pour l'admission en année supérieure de différents programmes d'études universitaires, mais dans le même domaine, la compatibilité des programmes sera prise en compte et le système de crédits transférables sera pris en compte, le nombre minimum de crédits pour la reconnaissance d'un année d'études étant de 45 pour les programmes dans le domaine de la santé et de 30 crédits pour les autres programmes, selon les plans éducationnels des programmes d'études de l'Université de l'Ouest «Vasile Goldiș» d'Arad, avec l'obligation de respecter d'avoir passé intégralement le cycle de l'étude, dans le cas des programmes dans le domaine de la santé.